27 mars 2025

AMR 36/9179/2025

DÉCLARATION ORALE

Point 10 : Dialogue interactif sur Haïti avec le Haut-Commissariat, avec la participation de l'expert indépendant

Conseil des droits de l'homme des Nations unies

58e session

24 février - 4 avril 2025

Monsieur le Président,

Nous saluons les dernières informations du Haut-Commissariat et de l'expert indépendant sur Haïti.

Dans notre récent rapport intitulé *« Je ne suis qu'une enfant, pourquoi cela m'est-il arrivé ? »*, nous présentons l'offensive des gangs contre l'enfance en Haïti.

Des enfants sont tués et blessés, certains sont délibérément pris pour cible dans le cadre de violences perpétrées par les gangs. Pris au piège de cycles de violence et d'exploitation, de nombreux enfants sont recrutés et forcés à porter des armes, à recueillir des informations et à participer à des activités criminelles. Des enfants associés aux gangs sont détenus avec des adultes, sans procédure régulière ou soins appropriés, ce qui bafoue le droit international et les normes en la matière. Des filles sont violées et victimes d'exploitation sexuelle, et leur accès à la justice et aux soins de santé est limité. Les enfants en situation de handicap sont confrontés à des obstacles supplémentaires en ce qui concerne la sécurité, les soins et l'inclusion dans la réponse humanitaire.

Nous saluons la volonté du gouvernement haïtien de travailler avec le Conseil des droits de l'homme, notamment par la résolution présentée dans le cadre du point 10 sur le renouvellement du mandat de l'expert des Nations Unies. Amnesty International encourage les autorités haïtiennes à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de protection de l'enfance complet, avec la participation de la société civile haïtienne, notamment en assurant l'accès aux services essentiels ; et
- Traduire les responsables d'atteintes aux droits humains en justice dans le cadre de procès équitables, notamment par la création de pôles judiciaires spécialisés.

Amnesty International appelle la communauté internationale à encourager et soutenir les autorités haïtiennes dans ces efforts, et à :

- Renforcer le soutien technique et financier à Haïti, notamment par le Plan de réponse humanitaire de l'ONU, et fournir une aide inclusive et à long terme qui renforcera les institutions et la société civile haïtiennes.

Les enfants en Haïti demandent une protection immédiate. Nous appelons les autorités haïtiennes et la communauté internationale à écouter et à agir.

Merci.